



LE CNIG



Instance consultative placée
auprès du ministre en charge
du Développement durable,
le Conseil National de l'Information
Géolocalisée (CNIG) a pour mission
d'éclairer le gouvernement
dans le domaine de l'information
géolocalisée et de coordonner
les contributions des acteurs
concernés.



POURQUOI UN CNIG?



DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET GÉOLOCALISÉES



SES MISSIONS



SES VALEURS



SON ORGANISATION



LE CONSEIL PLÉNIER DU CNIG



**CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL
SUR DE NOUVELLES THÉMATIQUES**



**PUBLICATION DE L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE
DE L'ÉCOSYSTÈME GÉONUMÉRIQUE**



MISE EN PLACE DE LA FABRIQUE DES STANDARDS



PARTICIPATION DU CNIG AUX SALONS

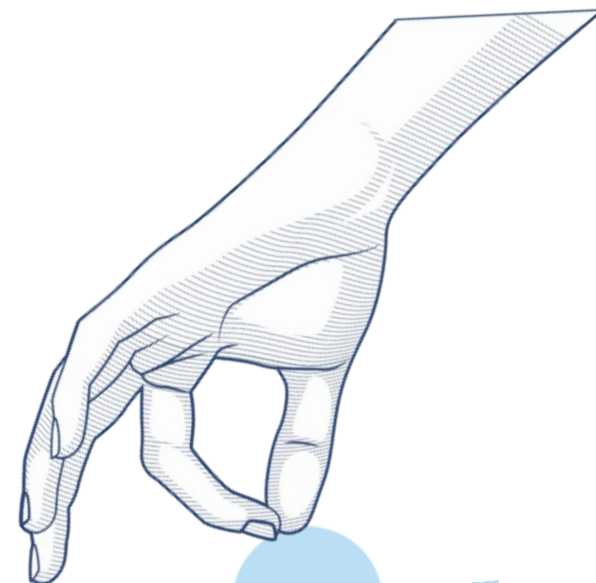


RESTER EN CONTACT



POURQUOI UN CNIG ?

Créé en 1985 sous le nom de Conseil National de l'Information géographique, le CNIG est devenu en 2022 le **Conseil National de l'Information Géolocalisée**, étendant ainsi son champ d'action et confortant son rôle stratégique et de coordination (textes de référence : décret 2011-127 du 31 janvier 2011 modifié par le décret 2022-1204 du 30 août 2022).



Découvrir
la plaquette
de présentation
du CNIG

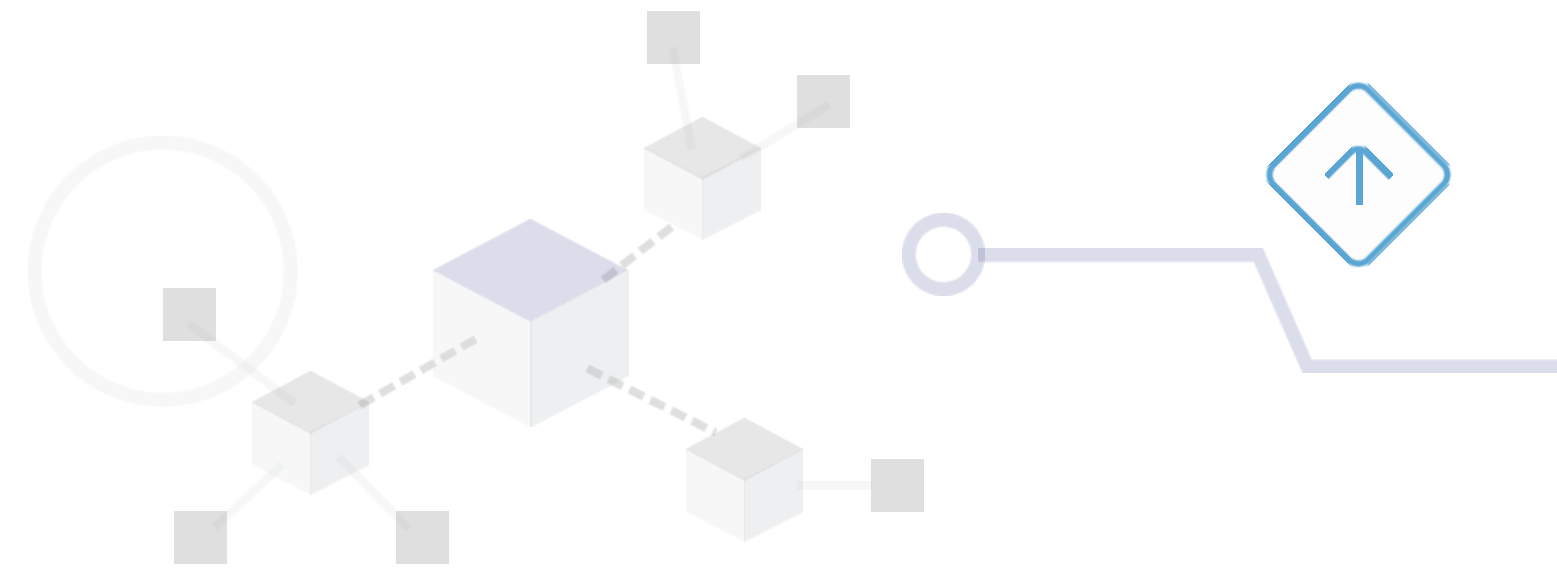


Retrouver
la présentation
du CNIG
en vidéo

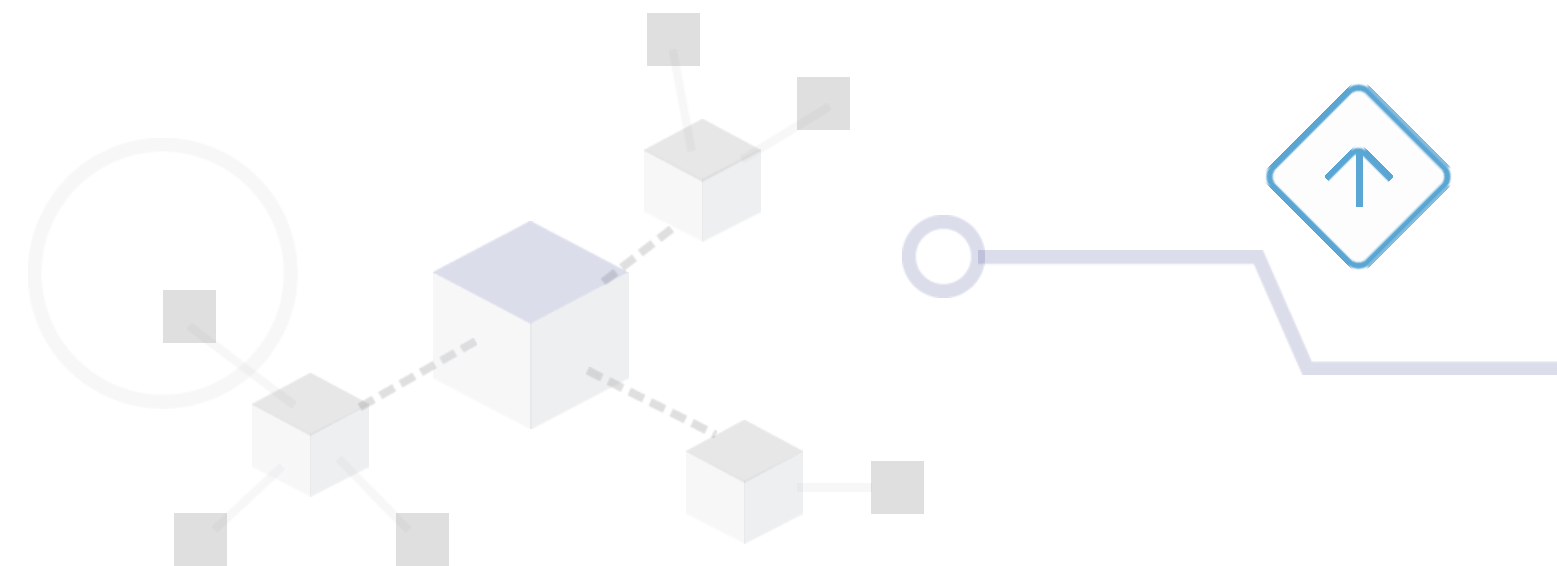
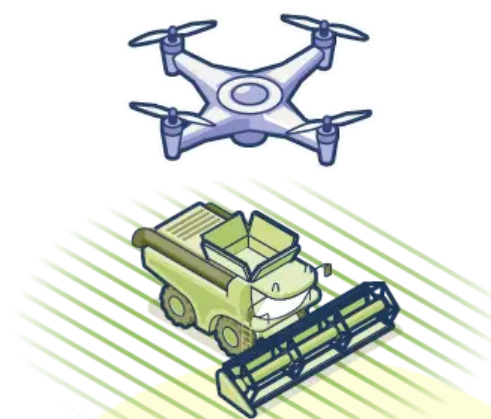


Pour être utiles et efficaces, les politiques publiques ont besoin d'un ancrage territorial. Promouvoir la sobriété énergétique ou des mobilités durables, préserver les écosystèmes ou la santé publique implique une compréhension fine des dynamiques locales. Disposer d'informations sur les territoires qui soient précises, fiables et interopérables, est dès lors nécessaire pour éclairer les choix stratégiques et garantir leur bonne mise en œuvre. Loin d'être un simple outil technique, la donnée géolocalisée est le socle de la compréhension de nos territoires.

La donnée géolocalisée structure nos capacités d'anticipation, d'aménagement et de pilotage des territoires. Elle représente un fort enjeu de souveraineté. À l'heure où la production et l'exploitation des données s'intensifient



DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET GÉOLOCALISÉES



Les données géographiques décrivent le territoire dans toutes ses dimensions et à toutes les échelles : relief, routes, rivières, végétation, limites administratives, bâtiments, parcelles, réseaux... D'autres données peuvent y être accrochées et sont ainsi géolocalisées afin de permettre l'observation, la compréhension mais également la prévision et l'anticipation de toutes sortes de phénomènes.

Ainsi, par exemple, des informations géographiques renseignent sur l'évolution du trait de côte. Une cartographie des zones basses du littoral, situées à une altitude faible par rapport au niveau de la mer, produite au niveau national permet ainsi aux territoires littoraux de s'adapter aux risques de submersion marine ou d'érosion côtière, dans le contexte du

SES MISSIONS

1

Fournir

au gouvernement, aux collectivités territoriales et au Parlement, notamment dans le cadre de l'élaboration des lois, les éléments techniques concernant l'information géolocalisée mobilisable à l'appui des politiques publiques.

2

Organiser

la concertation et la coordination entre les producteurs de données à tous les échelons, notamment avec les collectivités territoriales.

3

Produire

des standards, des guides et préconisations pour la production, la diffusion, l'utilisation et le traitement des données géolocalisées afin d'en favoriser l'utilisation et d'en garantir la souveraineté.

4

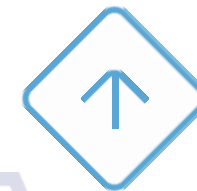
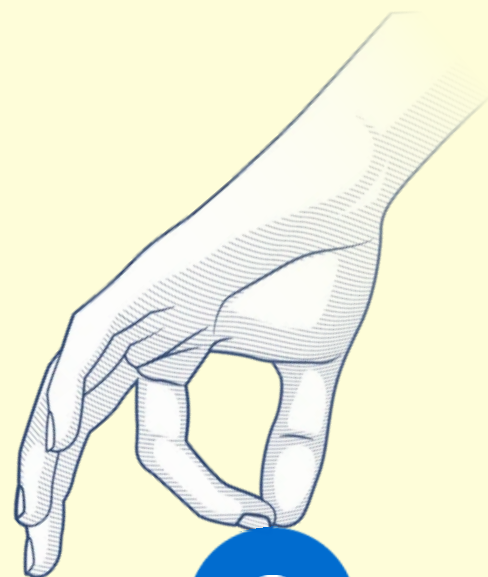
Stimuler

les échanges, fédérer l'innovation, animer l'écosystème de l'information géolocalisée en France et être un lieu de réflexion prospective.

5

Favoriser

la communication, l'information, l'acculturation et le développement des compétences sur l'information géolocalisée.



SES VALEURS

Ouverture et collaboration

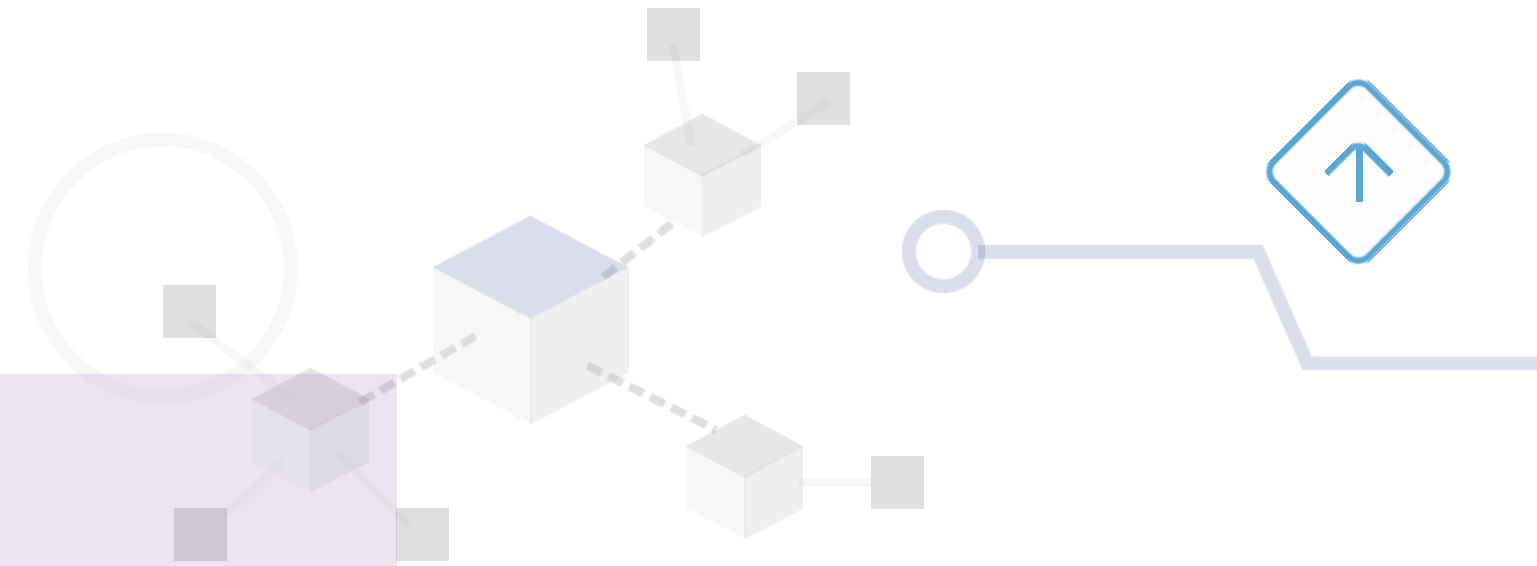
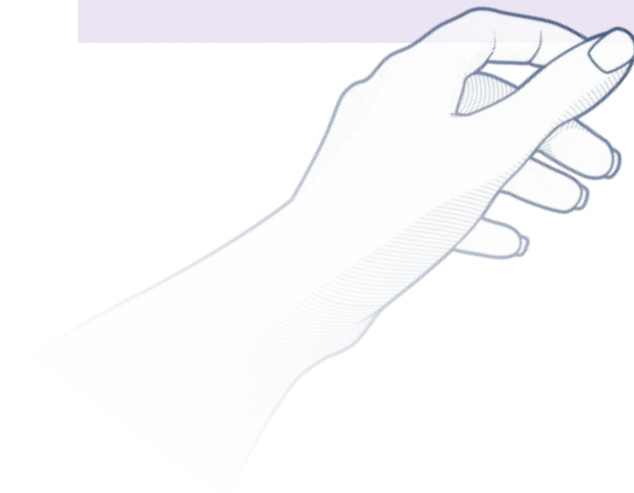
Le CNIG est un lieu d'échanges et de concertation ouvert largement, il n'a de force que dans la réunion des acteurs qui viennent y travailler ensemble : plus de 700 personnes en 2024. C'est un espace de discussions ouvert et serein, qui aboutit à des décisions coconstruites.

Transparence

Les comptes-rendus des sessions sont publics et diffusés sur le site du CNIG. Les participants déclarent leurs liens d'appartenance ou d'intérêt.

Expertise

Les meilleurs experts de leur domaine participent aux groupes de travail et commissions du CNIG pour la production de standards, de guides, d'avis techniques, d'orientations prospectives...



SON ORGANISATION



En 2024
le CNIG a
bénéficié de
l'appui de :



EN SAVOIR PLUS

Le CNIG est présidé par **Bertrand Monthubert**, professeur des universités, président d'OPenIG (la plateforme régionale occitane de mutualisation de l'information géographique), président d'Ekitia, coprésident du groupe de travail d'experts sur la gouvernance des données du GPAI (Global Partnership on AI/Partenariat mondial pour l'IA), ancien conseiller régional d'Occitanie, ancien président de l'université Toulouse 3 Paul-Sabatier. Le secrétariat permanent est assuré par le Commissariat général au développement durable (service de la Recherche et de l'innovation/Écolab) qui gère son budget de fonctionnement.

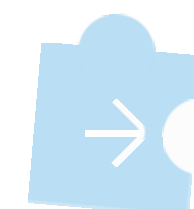
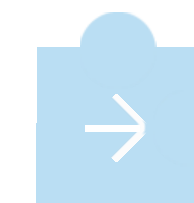
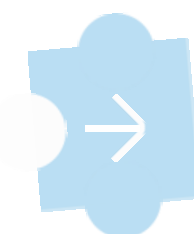


Le CNIG est organisé en pôles et commissions selon 3 axes :

Pôle Innovation et prospective : il identifie les sujets qui orienteront les travaux du CNIG et s'appuie sur *la commission besoins et usages, la commission Europe et internationale, et la commission Modèles économiques.*

Pôle Coordination avec les territoires : il organise la coordination des acteurs de la donnée géolocalisée et favorise la collaboration de ces acteurs autour de projets communs.

Pôle Expertise : il produit des standards, des avis, des guides au travers de *la commission des Standards, la commission Règles et qualité, la commission Géopositionnement et la commission nationale de Toponymie.*



LE CONSEIL PLÉNIER DU CNIG

Présidé par **Bertrand Monthubert**, il comprend quarante-trois membres, nommés par l'arrêté du 2 octobre 2023 du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il fixe les orientations stratégiques, valide les travaux des commissions, notamment les standards, et vote les recommandations et les avis.

[EN SAVOIR PLUS](#)

EN 2024

Les réunions du Conseil plénier du CNIG

Réunion du 2 juillet 2024



Réunion du 10 décembre 2024



Colloque « Souveraineté et informations géolocalisées : le temps de l'action »

4 juin 2024 à l'École normale supérieure

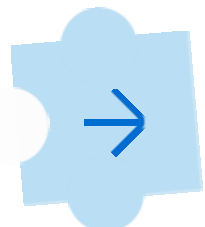


CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL SUR DE NOUVELLES THÉMATIQUES



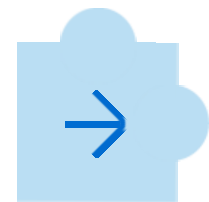
5 MARS

Première réunion
du groupe de
travail **Fabrique
des standards**



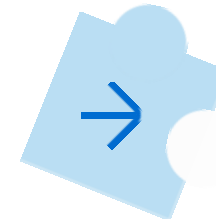
8 MARS

Première réunion
du groupe de travail
**Gouvernance de
la donnée territoriale**



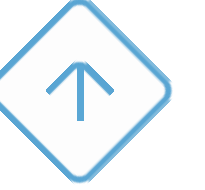
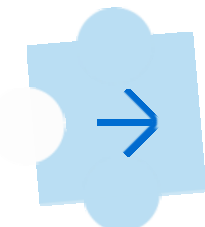
20 MARS

Première réunion du
groupe de travail **Jumeaux
numériques de territoires**,
conjoint avec Minnd2050



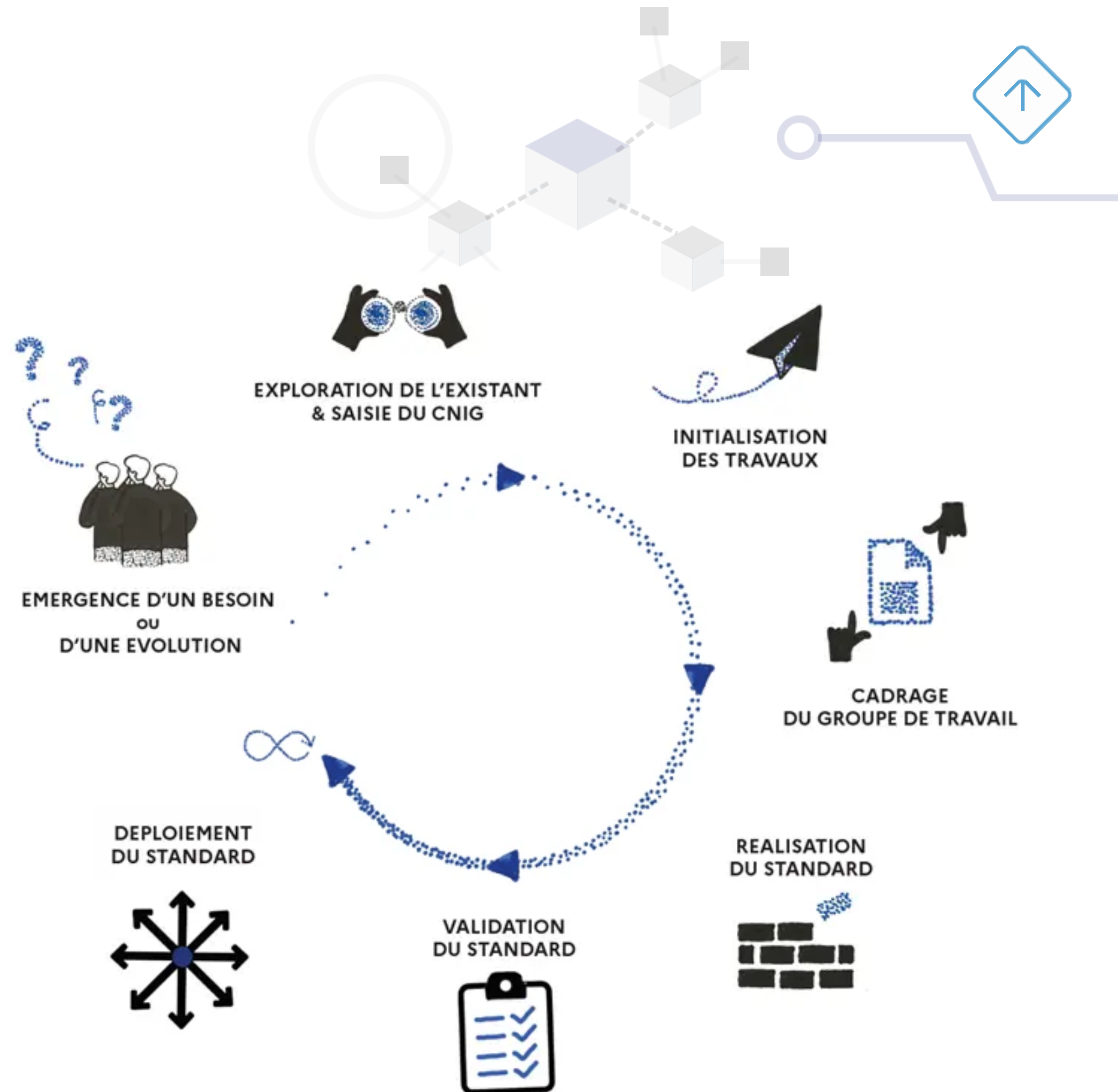
26 JUIN

Première réunion
du groupe de
travail **Assurance**



MISE EN PLACE DE LA FABRIQUE DES STANDARDS

Kayakistes, pêcheurs, hydroélectriciens, agriculteurs, élus : tous se soucient des méandres et du débit des cours d'eau. De la même manière, les informations relatives aux haies intéressent à la fois les défenseurs de la biodiversité et les gestionnaires de chaufferies communales... Ces exemples illustrent la diversité des usages des données territoriales. Pour que celles-ci puissent être utilisées dans le maximum de situations, par des acteurs et par des logiciels différents, il faut s'accorder sur des règles communes pour leur définition, leur saisie, leur stockage sous forme de données





Ce processus est
accompagné de cinq
propositions concrètes
d'amélioration :

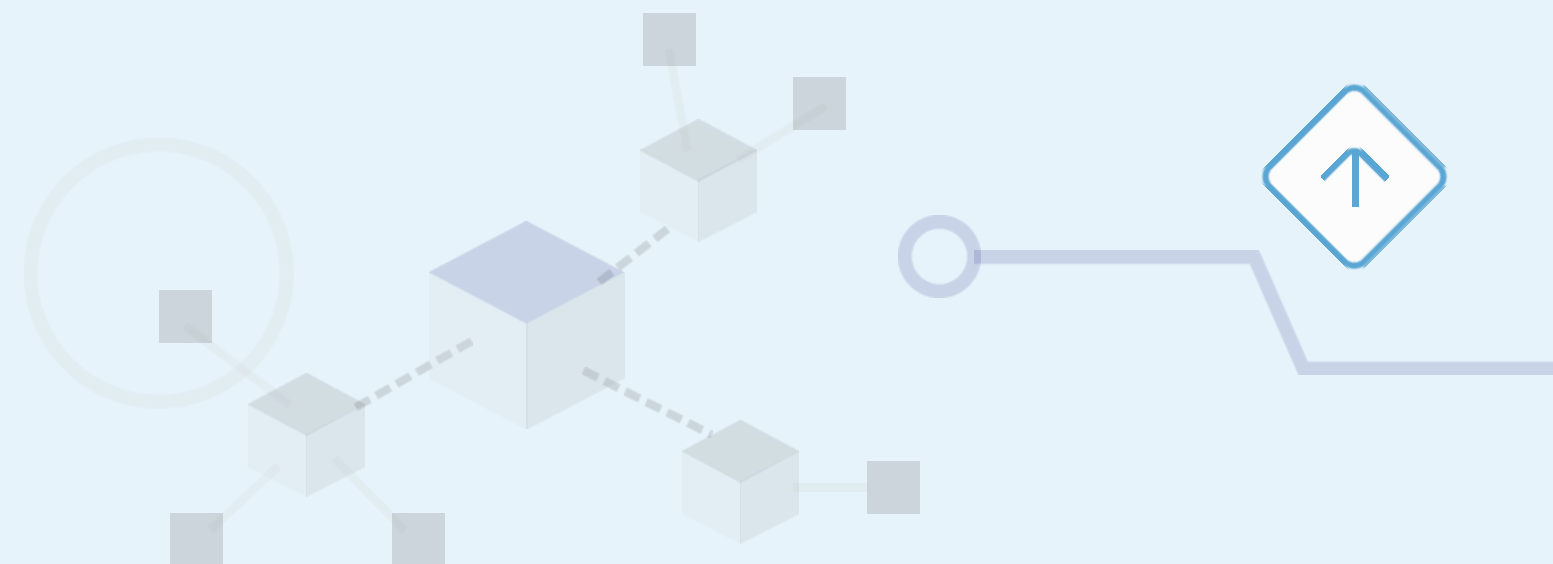
1

2

3

4

5



En 2025, les propositions du groupe de travail seront mises en œuvre. La formalisation du processus d'établissement d'un standard est revue, en assurant notamment une cohérence avec les outils et processus de la Direction interministérielle du numérique (Dinum). Une documentation en ligne améliorée sera mise à disposition. Ces nouvelles propositions seront testées dans des situations concrètes avant d'être déployées pour tous les nouveaux standards de données. Une réflexion sur le développement d'outils destinés aux porteurs de projet sera également conduite.

[VOIR LA PAGE DU GROUPE DE TRAVAIL](#)

PARTICIPATION DU CNIG AUX SALONS

19 et
20 septembre
2024 :
Géodatadays
à Nantes

sur le stand de l'Écolab du CGDD, présentation
de l'étude économique
sur la filière géonumérique.

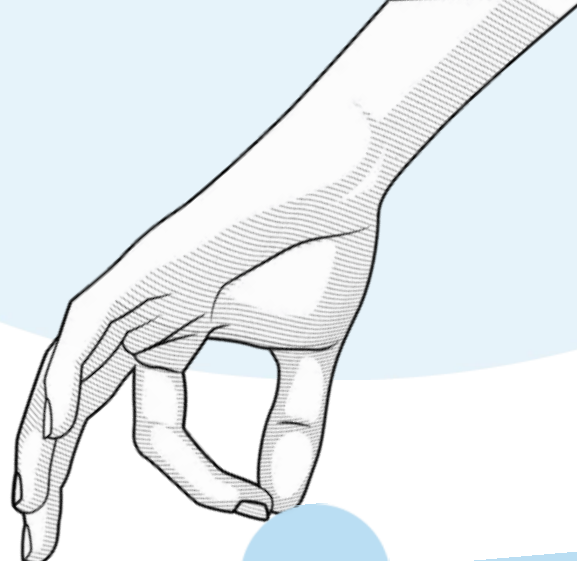
EN SAVOIR PLUS



19 au 21 novembre
2024, Salon des Maires
et des collectivités
locales à Paris

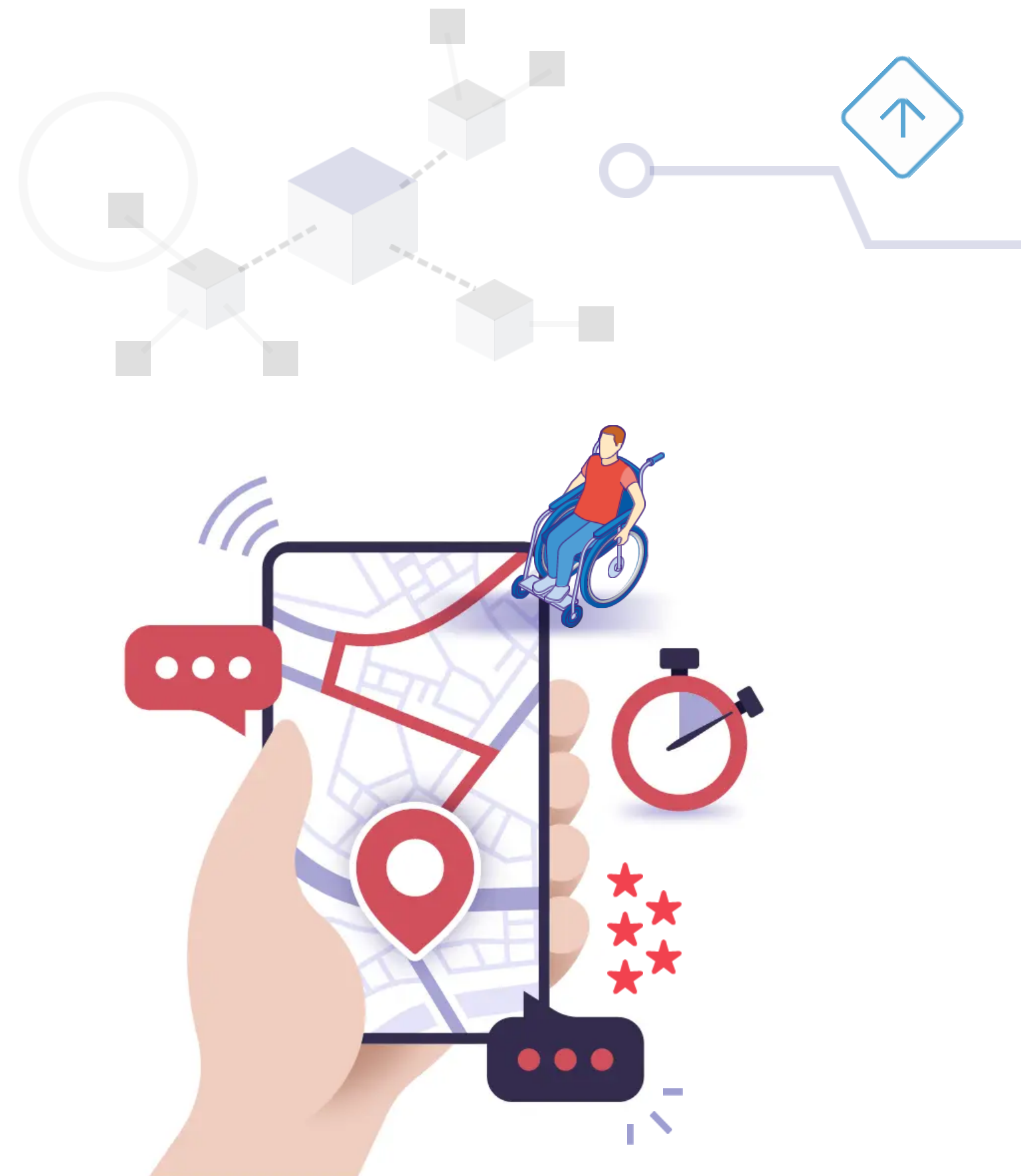
sur le stand de l'Écolab du CGDD,
animation de la table ronde
« La donnée, langage commun
de nos territoires »





Le CNIG à l'heure de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) fait irruption dans tous les pans de la société, apportant son lot de bouleversements dans les méthodes, les processus, les métiers. L'information géolocalisée bénéficie elle aussi déjà de l'apport de l'IA pour la production de la donnée, notamment avec les techniques d'apprentissage automatique et de reconnaissance d'image. L'évolution rapide de ces techniques, ainsi que l'importance qu'elles prennent dans l'espace médiatique, soulèvent de nombreuses questions.



COORDINATION



La donnée territoriale est produite par de nombreux acteurs : collectivités territoriales allant des communes aux régions, État, acteurs privés... Il est nécessaire d'assurer une coordination pour permettre l'interopérabilité des données et obtenir une couverture complète du territoire.

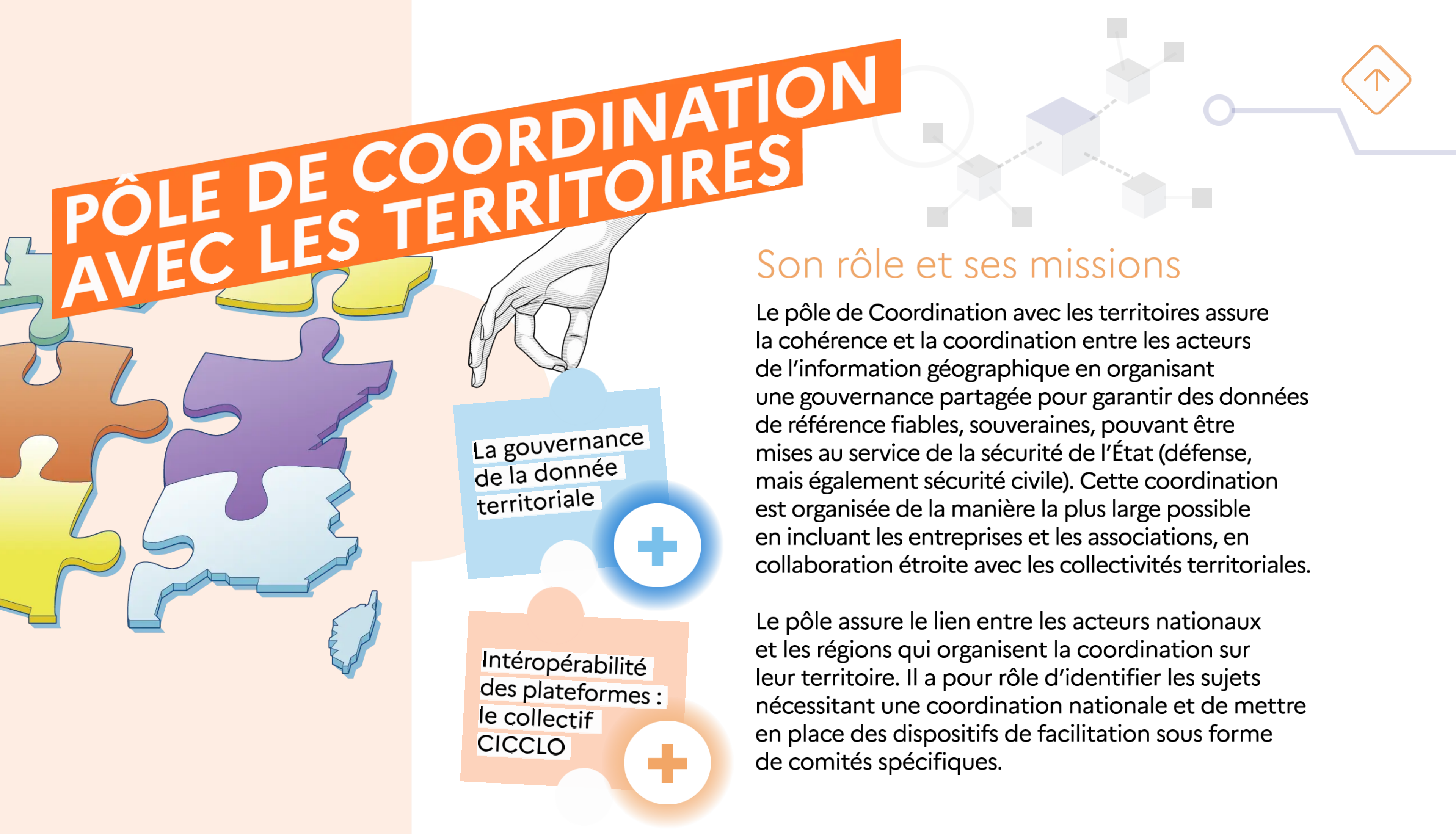
Le CNIG est le lieu où s'organise cette coordination nationale entre les divers acteurs de l'information géolocalisée aux différents niveaux territoriaux : européen, national, régional.

PÔLE DE COORDINATION AVEC LES TERRITOIRES →

COMITÉ DE DÉPLOIEMENT DE LA BASE ADRESSE NATIONALE (BAN) →

COMITÉ DE COORDINATION DES BASES D'OCCUPATION DU SOL →

COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) →





En 2024

3 réunions :

29 janvier, 29 avril, 11 septembre

58 participants, représentant les ministères, les établissements publics nationaux et les régions, y compris l'outre-mer

6 sujets abordés :

- Organisation du dispositif de coordination de la donnée territoriale
- Présentation du dispositif régional de l'Insee
- Point sur le groupe de travail Gouvernance de la donnée territoriale
- Présentation de la Fabrique de la donnée territoriale (IGN)
- Présentation du projet Écosphères (Écolab)
- Lien avec les COP régionales

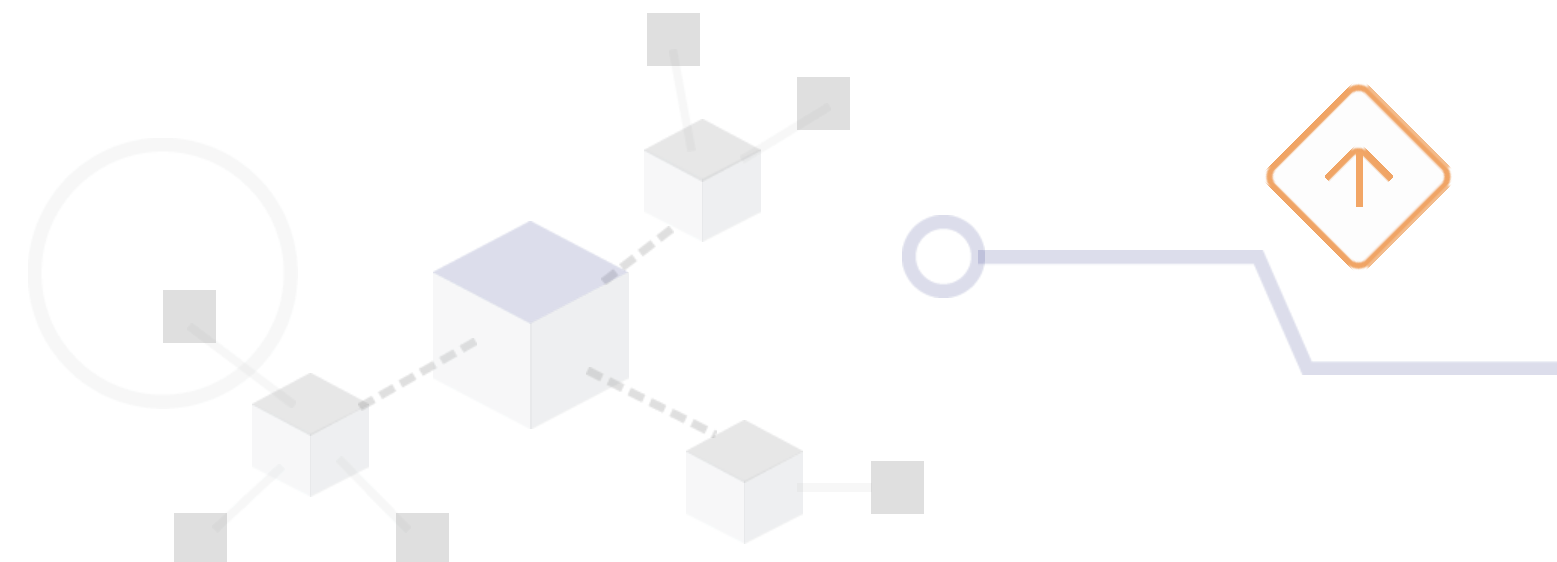


JEAN-MARIE SÉITÉ,
PRÉSIDENT DU PÔLE
DE COORDINATION
AVEC LES TERRITOIRES

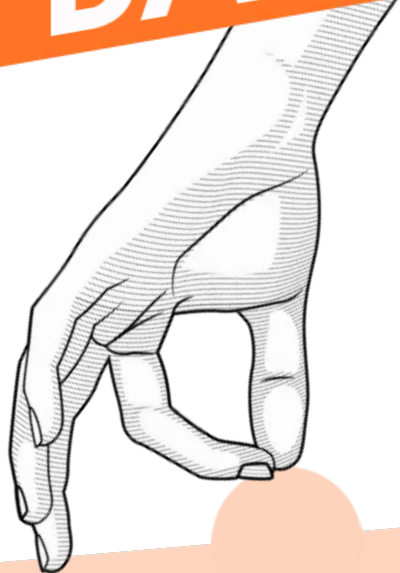
Son organisation

Il est présidé par **Jean-Marie Séité**, maire de Galeria (2B), vice-président de la communauté de communes de Calvi Balagne, vice-président du Parc naturel de Corse, président de l'Association française pour l'information géographique (Afigéo).

EN SAVOIR PLUS



COMITÉ DE DÉPLOIEMENT DE LA BASE ADRESSE NATIONALE (BAN)



En 2024

3 réunions :

22 mars, 19 juin, 7 octobre

16 participants

7 sujets traités



L'adresse est une donnée d'intérêt général, essentielle. Elle sert par exemple à orienter les services de sécurité et de secours, recevoir des colis, des courriers, des services à domicile, ou à se faire raccorder aux réseaux internet, d'eau, de gaz et d'électricité. La Base Adresse Nationale est la base de données de référence des adresses en France. Elle doit constituer un référentiel clé, de haute qualité, exhaustif, à jour et sans doublon. Partagé entre toutes les administrations et plus largement par tous les utilisateurs, ce référentiel permet de développer des services à valeur ajoutée. Elle remplace progressivement plusieurs autres bases d'adresses employées par les administrations publiques.

[EN SAVOIR PLUS](#)



COMITÉ DE COORDINATION DES BASES D'OCCUPATION DU SOL



En 2024

2 réunions :
8 juillet, 14 octobre

34 participants

4 sujets abordés



Zéro artificialisation nette d'ici à 2050 :
cet objectif implique de pouvoir suivre l'évolution
de l'artificialisation des sols, de disposer de base
de données partagées et de définitions communes
à tous les niveaux du territoire.

Ces bases de données d'occupation du sol à grande
échelle constituent l'outil central pour le suivi
des politiques publiques d'aménagement du
territoire, portées par l'État et par les collectivités
territoriales : celles prévues dans les décrets
d'application de la loi Climat et Résilience
comme celles nécessaires à l'élaboration et au
suivi des Schémas régionaux d'aménagement, de
développement durable et d'égalité des territoires

[EN SAVOIR PLUS](#)

COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)



En 2024

3 réunions :

13 mai, 1 juillet,
14 octobre

Sous nos rues, nos trottoirs : des canalisations, des câbles, des fibres, des réseaux... En vigueur depuis 2012, la réglementation « anti-endommagement » demande notamment aux autorités locales compétentes de produire un Plan de corps de rue simplifié (PCRS) consultable par les maîtres d'ouvrage avant leurs travaux. Ce PCRS permet d'affiner la cartographie des réseaux souterrains ou aériens et donc de limiter le risque d'endommagement à l'occasion de travaux à leurs abords. Il est constitué de données (vectorielles ou issues d'orthophotographies à haute résolution) structurées et normalisées selon le standard CNIG PCRS. Au-delà de la protection des réseaux, un fond de plan d'une telle précision sert de nombreux usages.

[EN SAVOIR PLUS](#)

INNOVATION ET PROSPECTIVE



Dans un monde en mutation, il est essentiel d'anticiper sur les nouveaux acteurs et les technologies émergentes en matière d'information géolocalisée. Afin d'assurer son rôle de conseil stratégique, le CNIG mène des travaux et une veille prospective sur les évolutions technologiques, les nouveaux besoins et usages de l'information géolocalisée, les évolutions économiques ainsi que sur les sujets européens et internationaux. À cet effet, il organise des rencontres entre les acteurs des différentes communautés (institutions, entreprises, monde académique, associations...).

PÔLE INNOVATION ET PROSPECTIVE →

COMMISSION BESOINS ET USAGES →

COMMISSION MODÈLES ÉCONOMIQUES →

COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL →

PÔLE INNOVATION ET PROSPECTIVE



ANNIE BLANDIN,
PRÉSIDENTE
DU PÔLE
INNOVATION ET
PROSPECTIVE

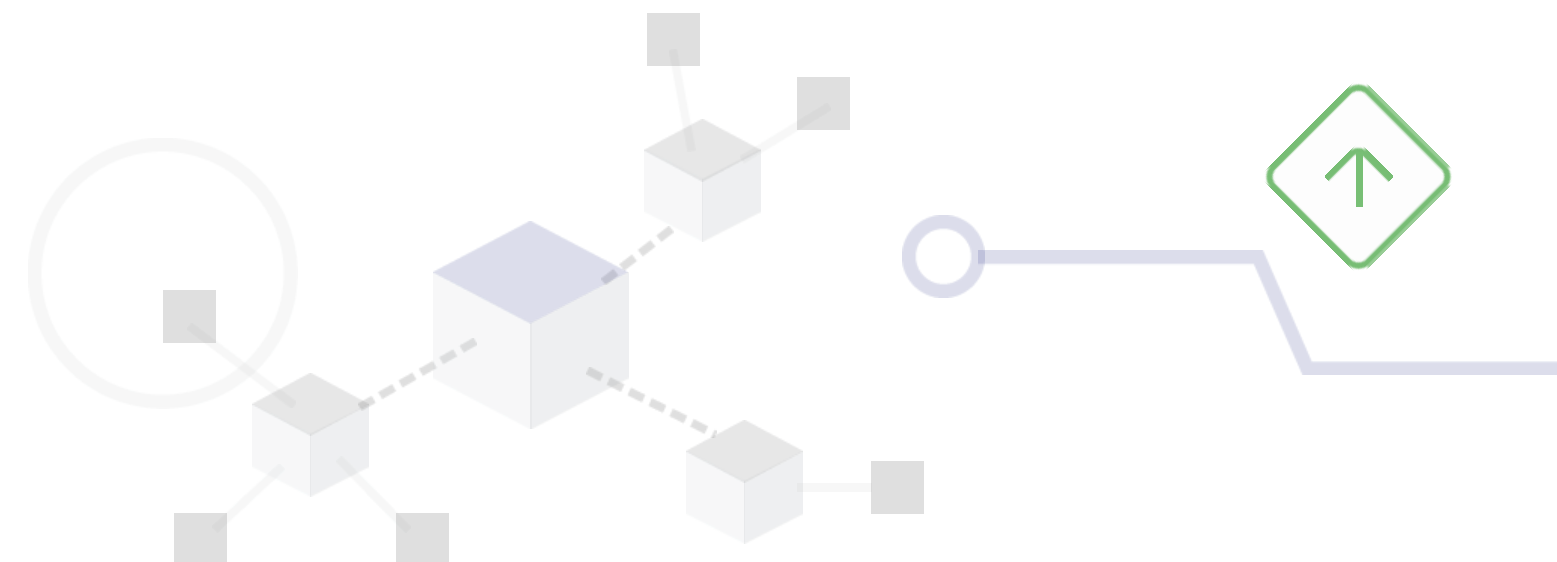
Son rôle et ses missions

Le pôle Innovation et prospective a pour mission de traiter des sujets prospectifs en s'appuyant sur la communauté de la recherche et de l'innovation afin d'anticiper les évolutions techniques et d'identifier les secteurs d'activités prioritaires ou matures. Il propose au Conseil plénier les sujets qui orienteront les travaux du CNIG et définit des axes qui seront traités dans les différentes commissions.

Son organisation

Le pôle est présidé par **Annie Blandin**,

[EN SAVOIR PLUS](#)



COMMISSION ET USAGES

BESOINS



FLORENT CHOLAT,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
BESOINS ET USAGES

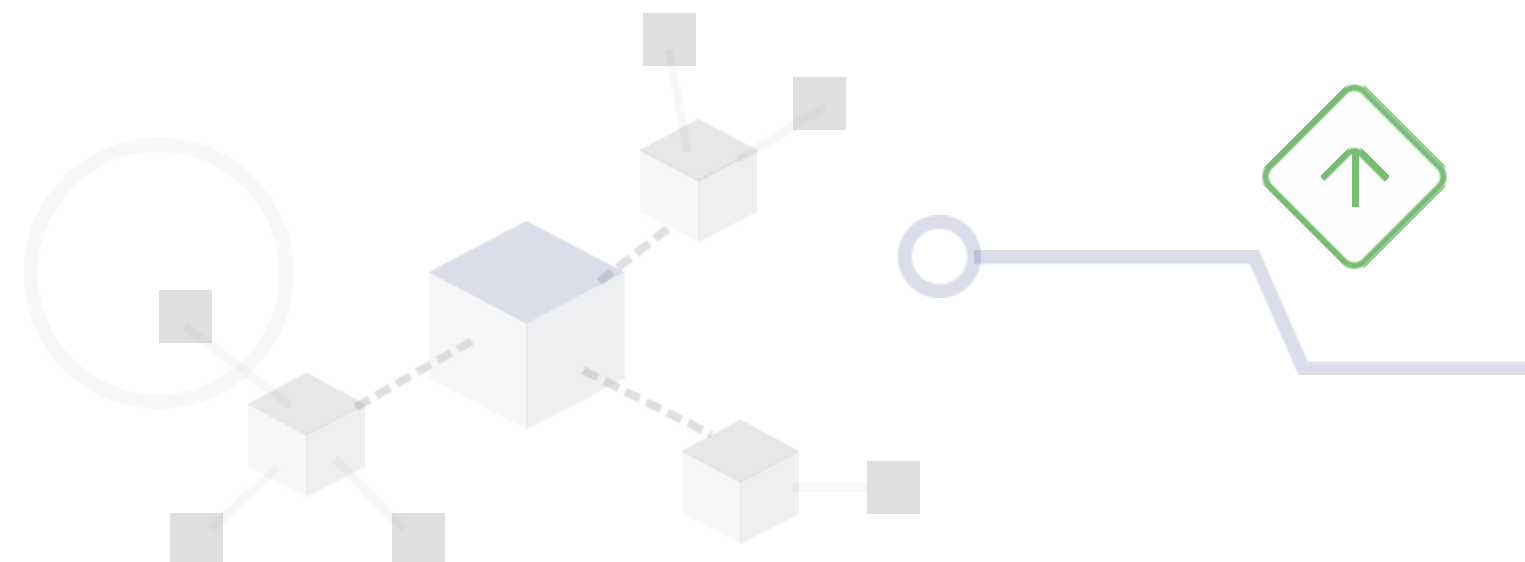
Son rôle et ses missions

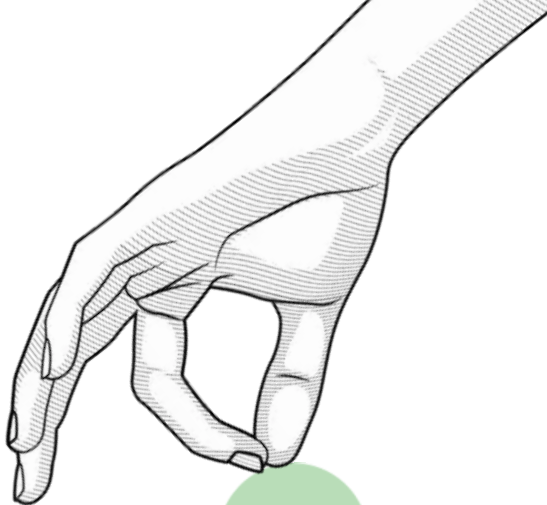
La commission Besoins et usages est chargée d'assurer la concertation entre les acteurs, en vue d'apporter une veille sur les nouveaux besoins et les nouveaux usages de l'information géolocalisée, de participer à la définition des données d'intérêt général dans le domaine de l'information géolocalisée et de favoriser l'émergence de nouveaux communs numériques.

Son organisation

Elle est présidée par **Florent Cholat**, maire de Champagnier (Isère), conseiller métropolitain de la métropole Grenoble-Alpes-Métropole en charge de la gestion publique de la donnée et enseignant à l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine.

[EN SAVOIR PLUS](#)





En 2024

2 réunions :

21 mars, 5 septembre

43 participants

5 sujets abordés :

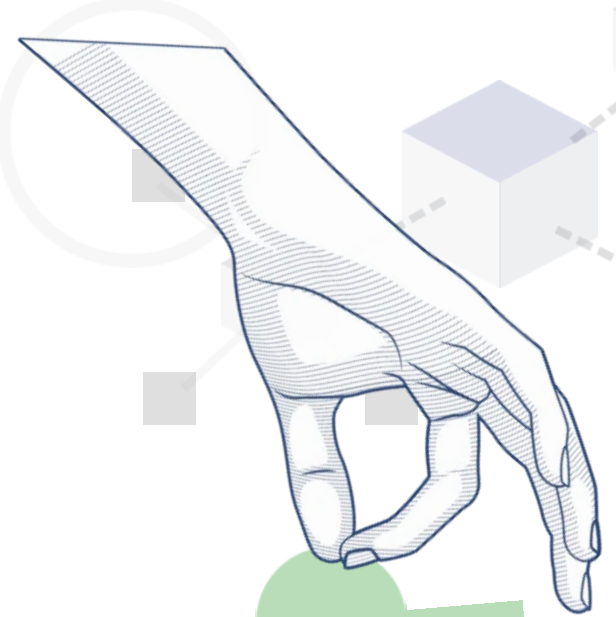
- Jumeaux numériques de territoires
- La végétation dans la BDTopo et bases d'occupation du sol, pour les besoins de climatologie urbaine
- La fabrique des Géocommuns et ses premiers projets :

cartographie des services publics, sites économiques, accessibilité

- La Fabrique des standards
- L'information géolocalisée pour le domaine de l'assurance, lancement du groupe de travail

3 groupes de travail actifs :

- GT Données géolocalisées en santé
- GT Jumeaux numériques
- GT Assurance



Les jumeaux numériques de territoires



Assurance : des données pour évaluer les risques



COMMISSION MODÈLES ÉCONOMIQUES



En 2024

1 réunion : 24 octobre

28 participants

4 sujets abordés



EDMOND BARANES,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
MODÈLES
ÉCONOMIQUES

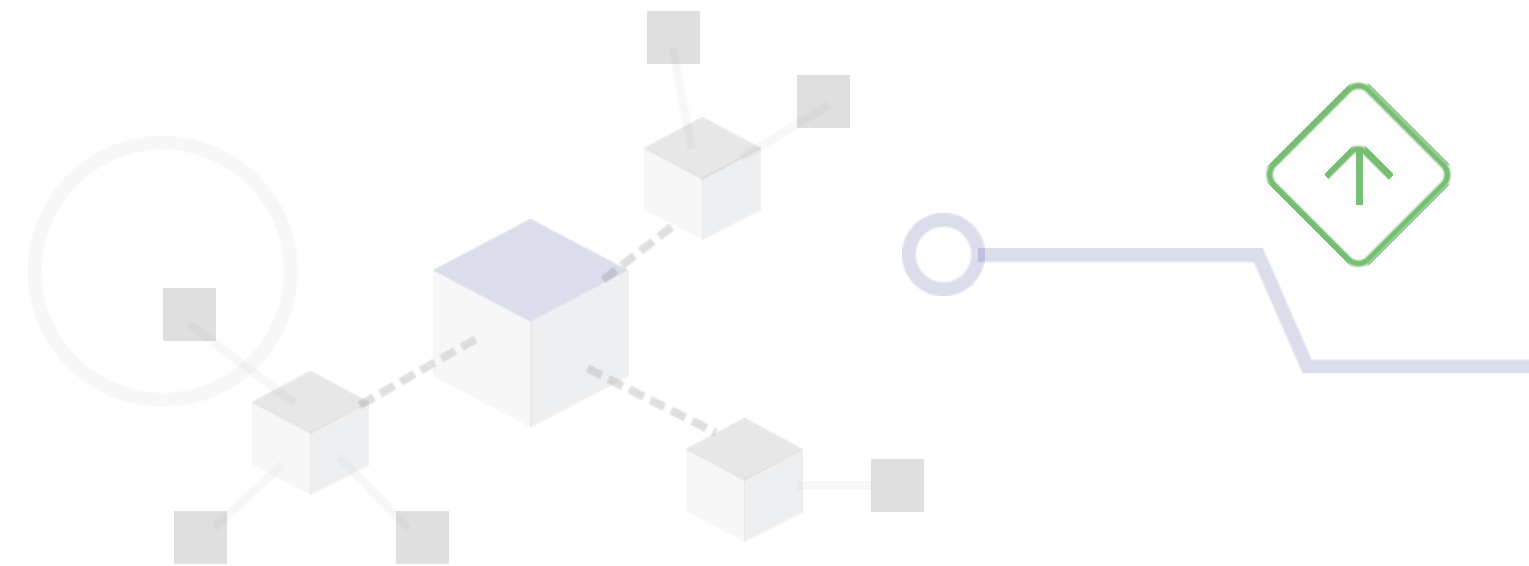
Son rôle et ses missions

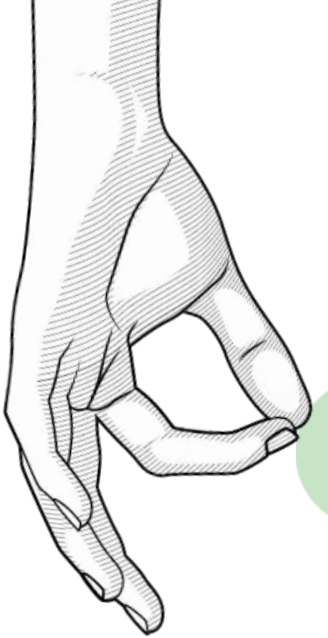
La commission Modèles économiques est chargée d'assurer la concertation entre les acteurs en vue d'apporter une veille sur les enjeux de l'impact de la donnée géolocalisée sur les développements économiques. Elle vise à fournir des recommandations sur les modèles économiques de production, de diffusion et d'utilisation des données géolocalisées, apportant ainsi une contribution experte sur les questions économiques. Elle assure pour cela le pilotage d'études, la production d'avis, de recommandations ou de guides.

Son organisation

Elle est présidée par **Edmond Baranes**, professeur d'économie à l'Université de Montpellier.

[EN SAVOIR PLUS](#)





L'accès aux données satellitaires de très haute résolution

Les données satellitaires de très haute résolution (THRS) sont essentielles pour la science et les politiques publiques, mais leur coût élevé et les licences restrictives limitent leur utilisation. Le dispositif Dinamis (qui regroupe six partenaires : CNES, CNRS, IGN, IRD, Cirad, INRAE) mis en place pour mutualiser l'accès à ces données permet aux acteurs institutionnels d'accéder à des images satellitaires de haute qualité à des coûts réduits.

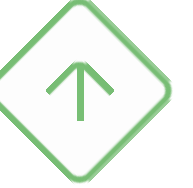
Le groupe de travail CNIG-Dinamis a exploré pendant deux ans les évolutions possibles de l'accès à ces données satellitaires de très haute résolution (THRS) en France et a rendu ses conclusions en 2024.

Les résultats du groupe de travail mettent en lumière les besoins variés des services de l'État, des collectivités territoriales et de la recherche scientifique en matière d'imagerie satellitaire. Il propose des pistes pour améliorer le modèle

économique actuel, notamment en intégrant des partenariats public-privé et en développant des services à valeur ajoutée. L'objectif est de rendre ces données plus accessibles et d'encourager leur utilisation pour des applications variées, allant de la gestion des ressources naturelles à la planification urbaine.

Pour pérenniser Dinamis, le groupe de travail suggère de diversifier les sources de financement et d'explorer de nouvelles structures juridiques comme des fondations ou des groupements d'intérêt public. L'idée est de créer un écosystème durable dans lequel les données satellitaires constituent un véritable « géo-commun », accessible à tous les acteurs publics et privés, tout en garantissant la qualité et la continuité du service.

Lien vers la page du GT : cnig.gouv.fr/gt-dinamis-a25966.html



COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL



HENRI VERDIER,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
EUROPE ET
INTERNATIONAL

Son rôle et ses missions

La commission Europe et international a pour objectif d'alimenter les réflexions et de proposer des recommandations sur les domaines relevant des sujets européens et internationaux.

Elle est présidée par **Henri Verdier**, ambassadeur pour le numérique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

[EN SAVOIR PLUS](#)

En 2024

2 réunions :
11 avril, 26 novembre

40 participants

6 sujets abordés :

- Représentation française dans les instances internationales
- Cartographie des instances européennes et internationales
- EDIC Jumeau numérique
- Révision de la directive Inspire
- Espace commun de données sur la transition écologique
- Organisation du colloque souveraineté des données géolocalisées



Les instances internationales UN-GGIM et Genung

L'UN-GGIM (United Nations Committee of Experts on Global Geospatial Information Management) est un comité d'experts des Nations unies créé en 2011 pour influencer le développement et promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale mondiale. Il se réunit annuellement et est structuré en cinq comités régionaux, couvrant l'Afrique, les Amériques, l'Asie-Pacifique, les États arabes et l'Europe. L'UN-GGIM entretient également des réseaux avec des sociétés géospatiales, des institutions académiques, le secteur privé et d'autres entités des Nations unies.

La commission Europe et international du CNIG est le lieu où s'élaborent des avis et des conseils d'experts pour la délégation française à

l'UN-GGIM.

Parallèlement, le Genung (Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques) est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc) dédié à la normalisation des noms géographiques depuis 1959. Il vise à standardiser les noms géographiques au niveau national et international en facilitant la coordination entre les États membres et en promouvant la valeur patrimoniale et culturelle des toponymes. Les deux entités collaborent pour renforcer la gestion et l'utilisation des informations géospatiales à l'échelle mondiale. Le Genung est actuellement présidé par Pierre Jaillard, président de la commission nationale de Toponymie du CNIG.

EXPERTISE

Les commissions expertes du CNIG pilotent de multiples groupes de travail sur des thématiques transversales comme la qualité des données, les modèles de standards, les métadonnées, l'éthique ou sur domaines pointus comme la toponymie, la géodésie et les thématiques métiers variées : urbanisme, aménagement, accessibilités, réseaux.

Le CNIG rassemble ainsi les meilleurs experts, et acteurs concernés pour produire des standards, des guides, des avis ou des recommandations pertinents.



COMMISSION DES STANDARDS



COMMISSION RÈGLES ET QUALITÉ



COMMISSION NATIONALE DE TOPONYMIE



COMMISSION GÉOPOSITIONNEMENT



COMMISSION DES STANDARDS



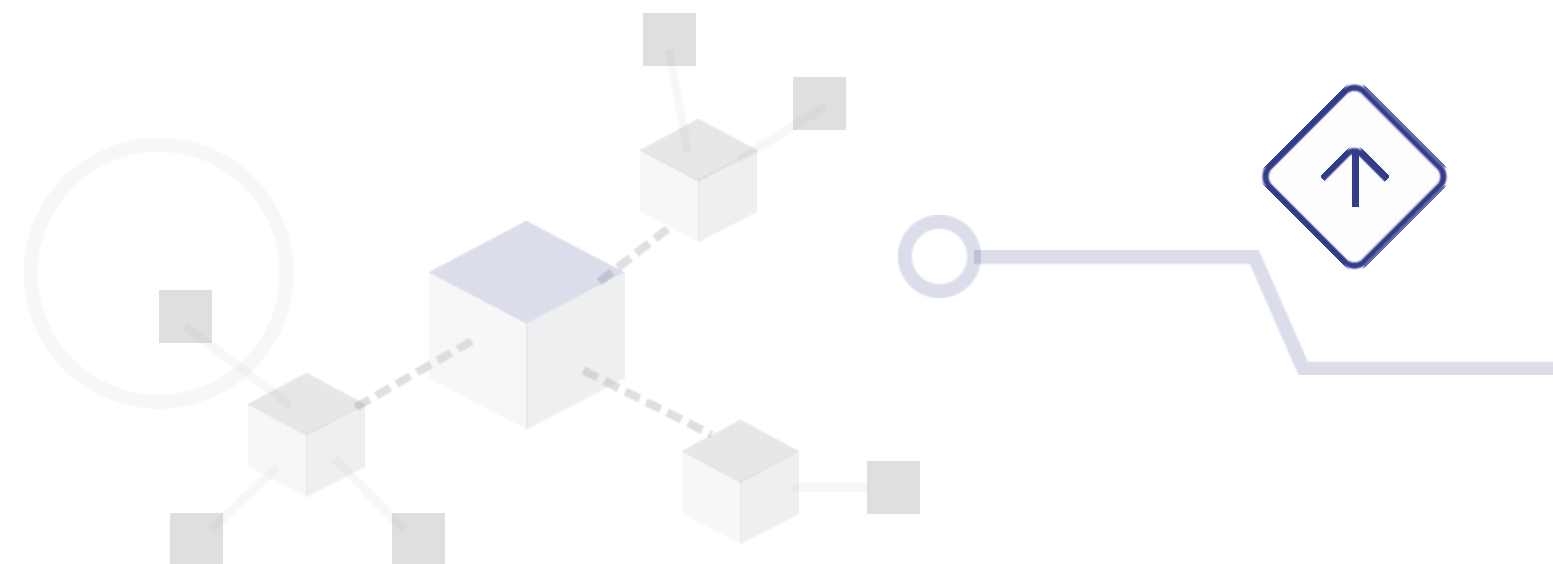
**CHRISTINE
ARCHIAS,**
PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
DES STANDARDS

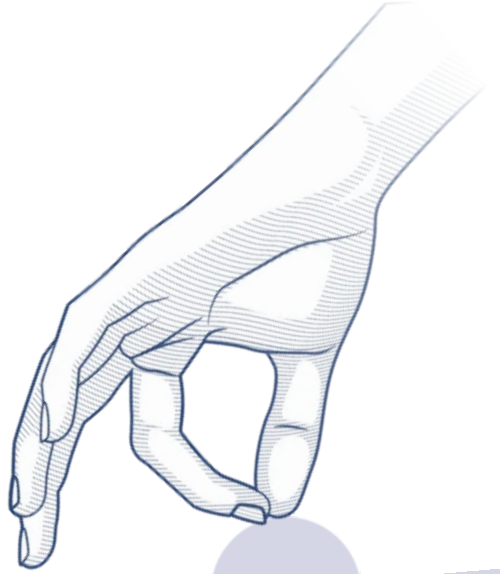
Son rôle et ses missions

La commission des Standards est en charge de la réalisation concrète de standards en permettant un consensus entre les acteurs concernés. Elle s'appuie sur une méthodologie éprouvée : constitution d'un groupe de travail, rédaction du document, appel à commentaire et validation finale. La formalisation de ces méthodes est en cours dans le cadre de la Fabrique des standards.

Ses nouveaux sujets sont ceux priorités par *la commission Besoins et usages* tandis que la forme des standards évolue grâce aux apports d'autres commissions (*Règles et qualité* : qualification, *Métadonnées*

[EN SAVOIR PLUS](#)





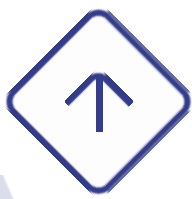
En 2024

4 réunions :

19 mars, 13 juin, 3 octobre,
5 décembre

39 participants

**13 groupes de
travail actifs**

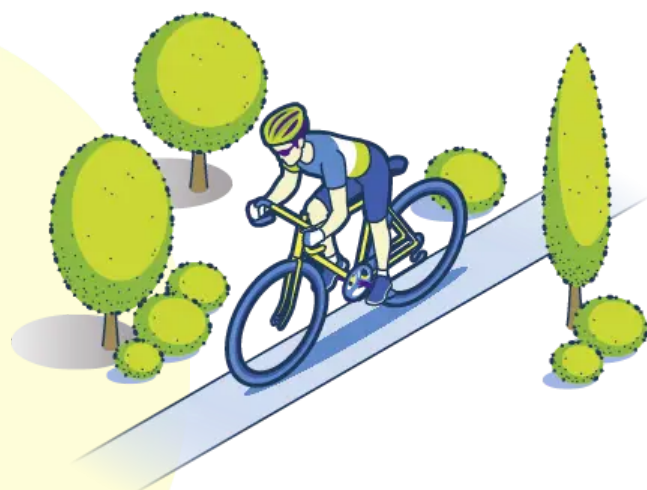


6 standards validés par le CNIG en 2024

- **Le standard « Paysages ».** Ce standard permet de structurer les données paysagères de manière homogène, offrant ainsi aux collectivités et aux urbanistes un outil fiable pour planifier et préserver les espaces naturels et bâtis. La préservation des paysages est en effet un défi majeur dans l'aménagement du territoire et jusqu'à présent, l'absence de cadre commun rendait difficile l'identification et la classification des paysages, limitant leur prise en compte dans les projets d'urbanisme et d'infrastructure.

- **Le standard « PLU/Carte Communale ».** Les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales définissent les règles de construction et d'aménagement. Ce standard leur apporte une structuration numérique commune, rendant ces documents interopérables et plus lisibles, simplifiant ainsi les démarches des habitants et l'analyse des territoires par les collectivités.

COMMISSION RÈGLES ET QUALITÉ

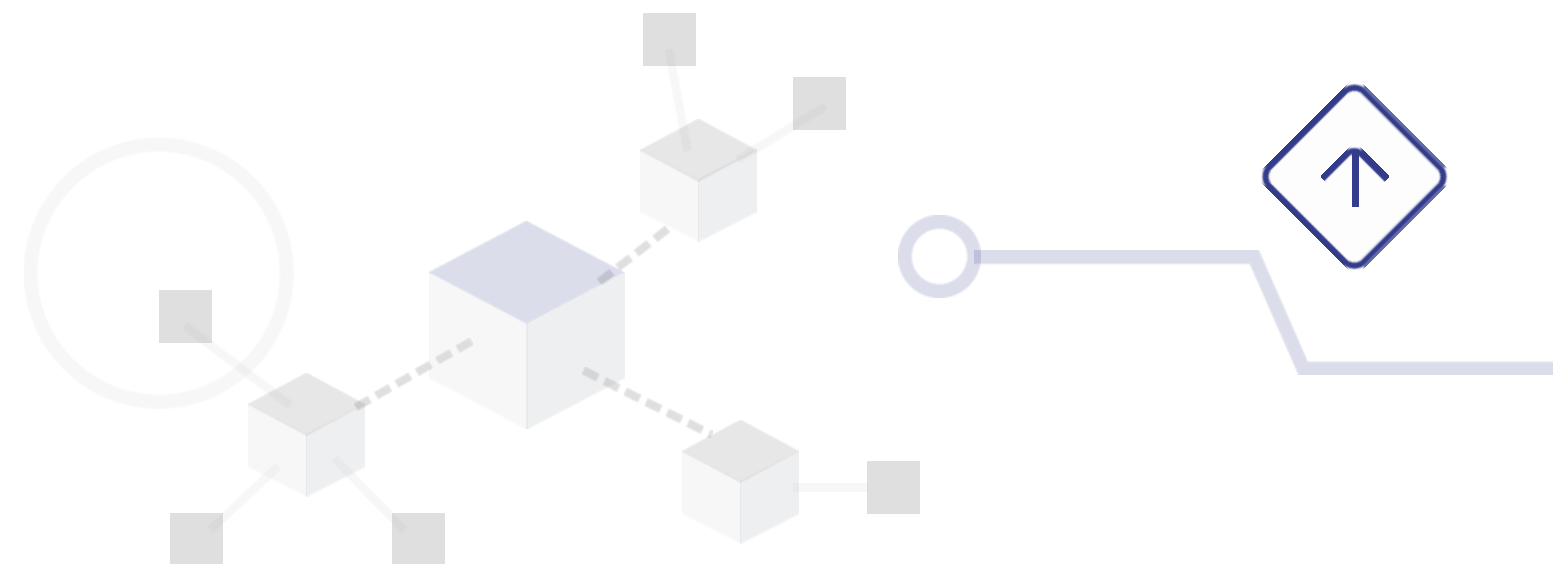


MARIE LAMBOIS,
PRÉSIDENTE DE
LA COMMISSION
RÈGLES ET QUALITÉ

Son rôle et ses missions

La commission Règles et qualité suit la conformité aux règles de mises en œuvre de la directive européenne Inspire sur les données environnementales. Elle traite des sujets les plus techniques de l'infrastructure nationale de la donnée géographique servant de base à la géolocalisation : identifiants uniques, métadonnées et catalogues, services numériques d'affichage, de diffusion et de téléchargement. Elle travaille également sur la qualité, la qualification des données et sur les aspects éthiques de leur utilisation. À un niveau méta, la commission mène par ailleurs

[EN SAVOIR PLUS](#)





En 2024

2 réunions :

5 avril, 13 septembre

23 participants

9 sujets abordés :

- Rapportage Inspire
- Cohérence des données rapportées
- Liste des données de référence Inspire
- Liste des données de forte valeur (HVDS)
- Point d'étape sur le GT Éthique
- Point d'étape sur Quadogéo
- Travaux de la Fabrique

- des standards
- Rapportage des données de forte valeur
 - Problématique sur les moissonnages Géocatalogue/
data.gouv.fr

4 groupes de travail actifs :

- Le GT qualification des données géographiques (QuaDoGéo)
- Le GT Métadonnées
- Le GT Éthique de l'usage des données et de l'information géolocalisées
- Le GT Fabrique des standards



**Les données
de forte
valeur**



COMMISSION NATIONALE DE TOPONYMIE



PIERRE JAILLARD,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
NATIONALE
DE TOPONYMIE

La toponymie est la science des noms de lieux. Ces noms constituent un corpus qu'on peut étudier sous divers angles : leur origine, leur sens, les circonstances de leur attribution aux lieux qu'ils désignent, leur évolution linguistique, la manière dont ils sont utilisés aux différents niveaux local, régional, national et international. La toponymie d'un pays, d'une province, d'une ville ou de quelque autre territoire géographique, c'est aussi l'ensemble des noms qui désignent ces espaces et leurs composantes.

Son rôle et ses missions

La Commission nationale de Toponymie

[EN SAVOIR PLUS](#)

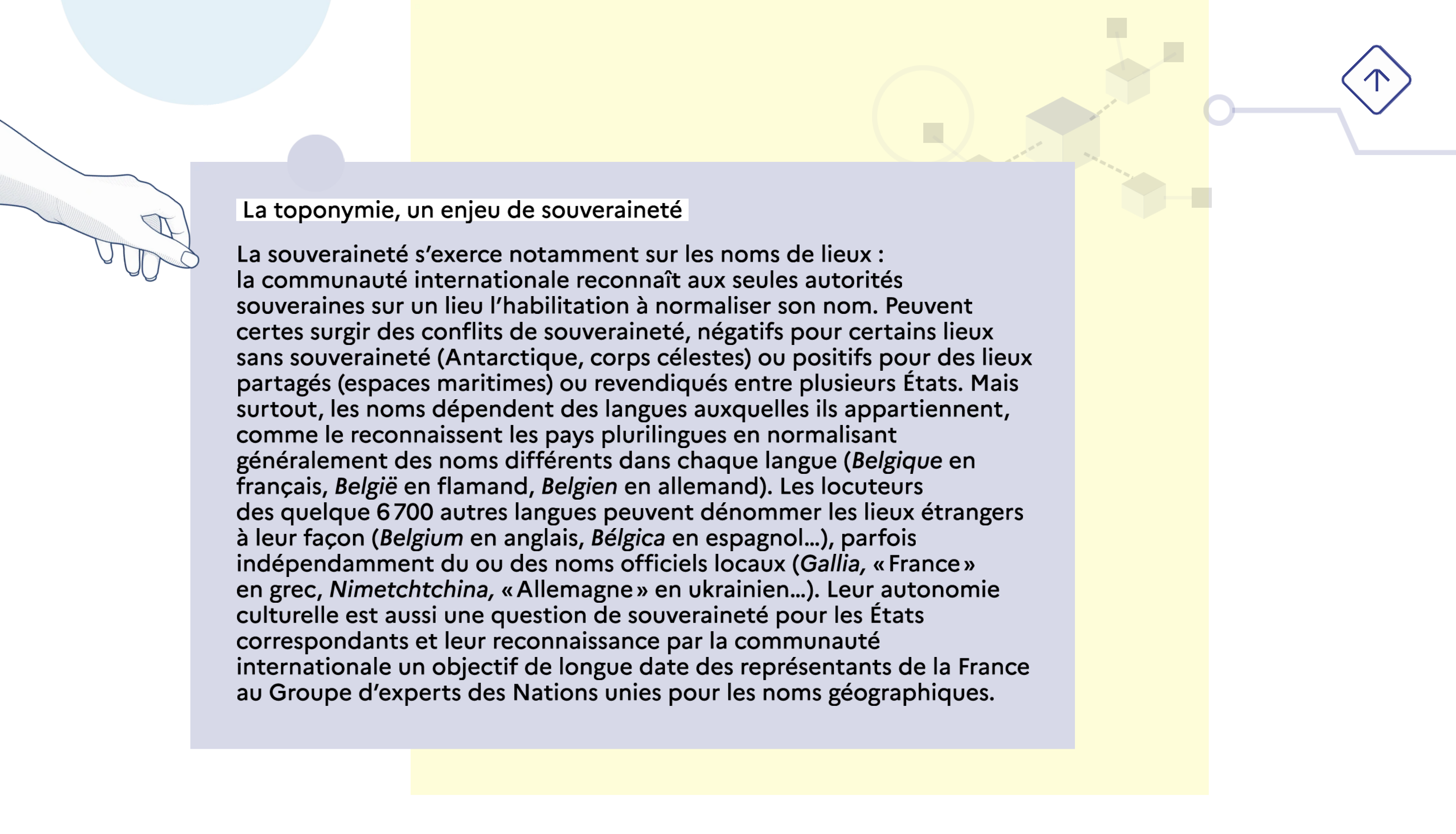
En 2024

2 réunions :
19 janvier, 31 mai

10 participants

3 sujets abordés :

- Normalisation des graphies et actualisations de documents de référence
- Avis sur les noms de communes nouvelles et de lieux-dits
- Débats et décisions ponctuelles demandées



La toponymie, un enjeu de souveraineté

La souveraineté s'exerce notamment sur les noms de lieux : la communauté internationale reconnaît aux seules autorités souveraines sur un lieu l'habilitation à normaliser son nom. Peuvent certes surgir des conflits de souveraineté, négatifs pour certains lieux sans souveraineté (Antarctique, corps célestes) ou positifs pour des lieux partagés (espaces maritimes) ou revendiqués entre plusieurs États. Mais surtout, les noms dépendent des langues auxquelles ils appartiennent, comme le reconnaissent les pays plurilingues en normalisant généralement des noms différents dans chaque langue (*Belgique* en français, *België* en flamand, *Belgien* en allemand). Les locuteurs des quelque 6 700 autres langues peuvent dénommer les lieux étrangers à leur façon (*Belgium* en anglais, *Bélgica* en espagnol...), parfois indépendamment du ou des noms officiels locaux (*Gallia*, « France » en grec, *Nimetchtchina*, « Allemagne » en ukrainien...). Leur autonomie culturelle est aussi une question de souveraineté pour les États correspondants et leur reconnaissance par la communauté internationale un objectif de longue date des représentants de la France au Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques.

COMMISSION GÉOPOSITIONNEMENT



PIERRE BRIOLE,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
GÉOPOSITIONNEMENT

Le géopositionnement désigne l'ensemble des techniques – comme les constellations de satellites GPS – qui permettent de calculer précisément sa position.

Son rôle et ses missions

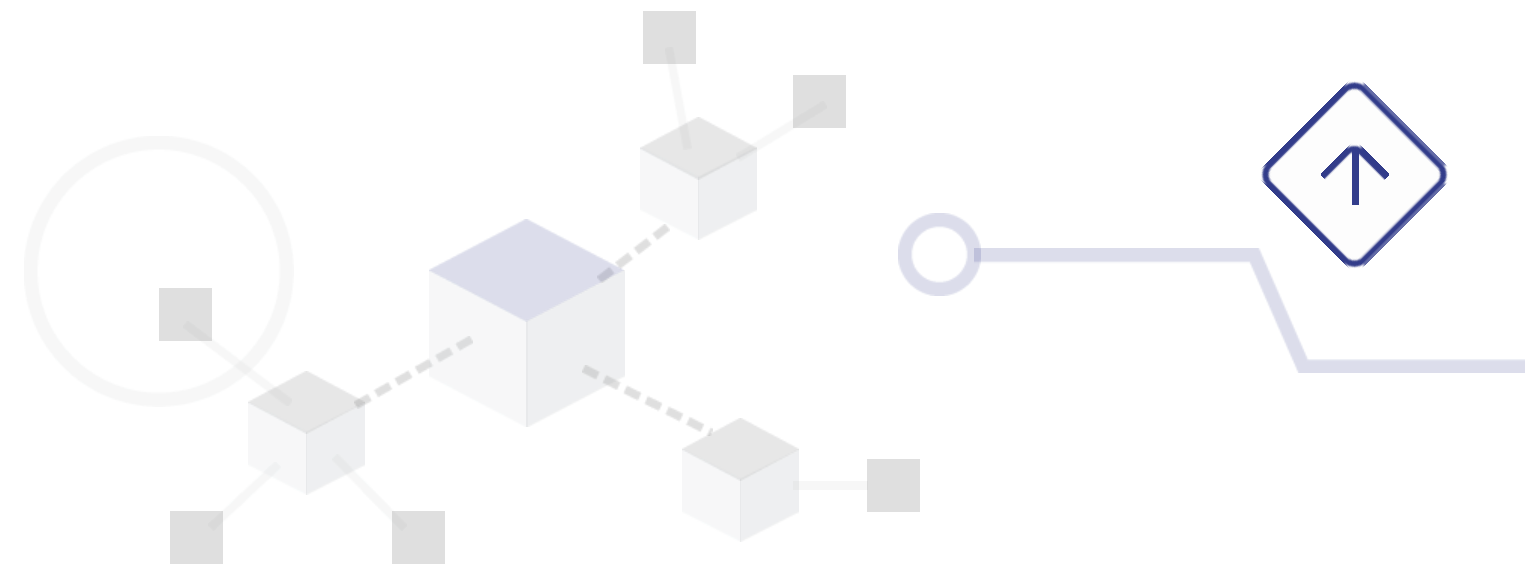
La commission Géopositionnement mène des travaux relatifs aux techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace. Elle constitue un groupe d'échange d'informations, d'expertise technique, scientifique et

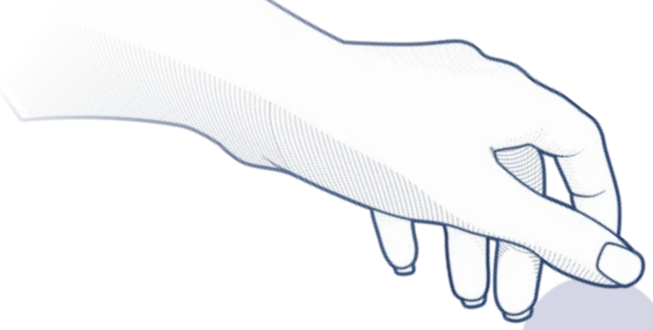
réglementaire en matière de géodésie et de positionnement précis, chargé d'étudier tout type de problèmes liés au géopositionnement et au géoréférencement d'objets fixes ou mobiles dans tous ces environnements.

Son organisation

Elle est présidée par **Pierre Briole**, géophysicien, directeur de recherche au CNRS.

[EN SAVOIR PLUS](#)





En 2024

2 réunions :

14 mars, 17 octobre

58 participants

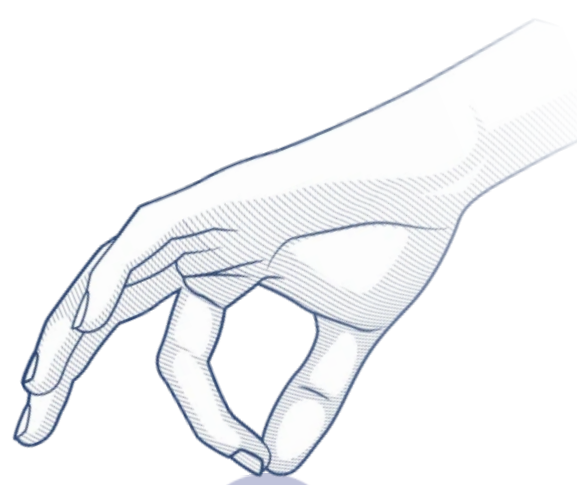
4 sujets abordés :

- Un repère cinématique pour Mayotte
- Suite à donner à la publication, fin 2023, du rapport Proposition d'étude et de consultation portant sur l'usage des infrastructures géodésiques
- Le lexique de topographie de l'Association francophone de

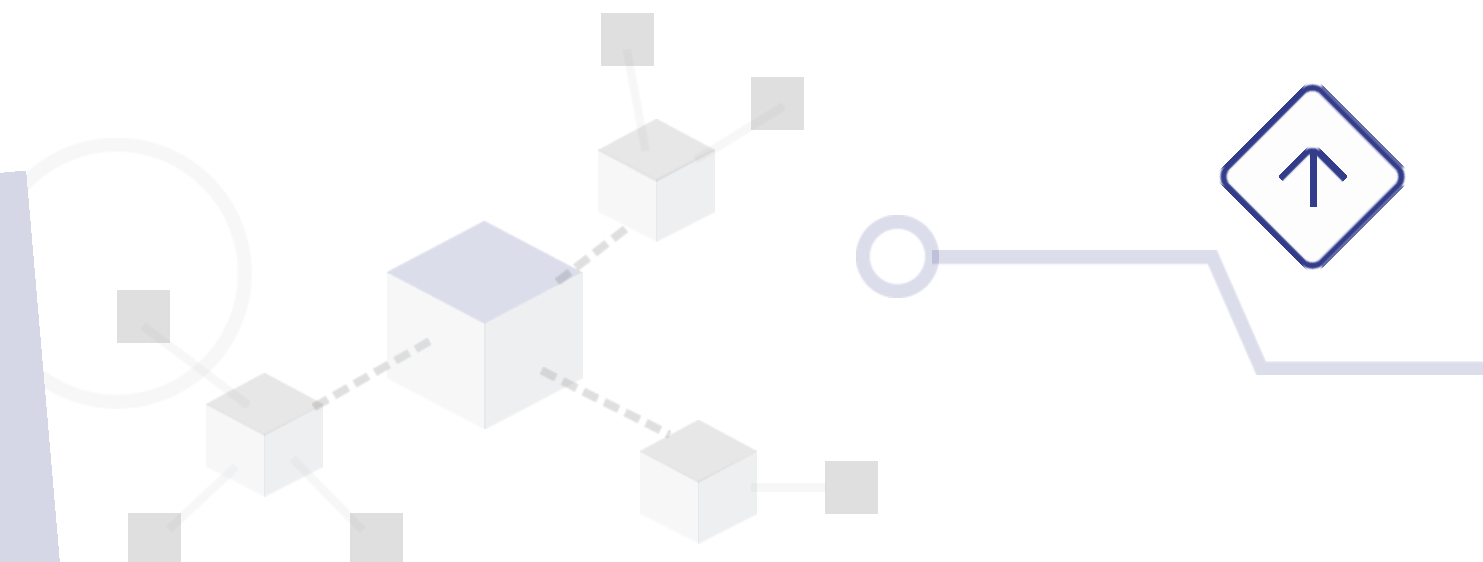
- topographie
- Les enjeux de positionnement, navigation et synchronisation associés aux constellations de satellites en orbite basse

3 groupes de travail actifs :

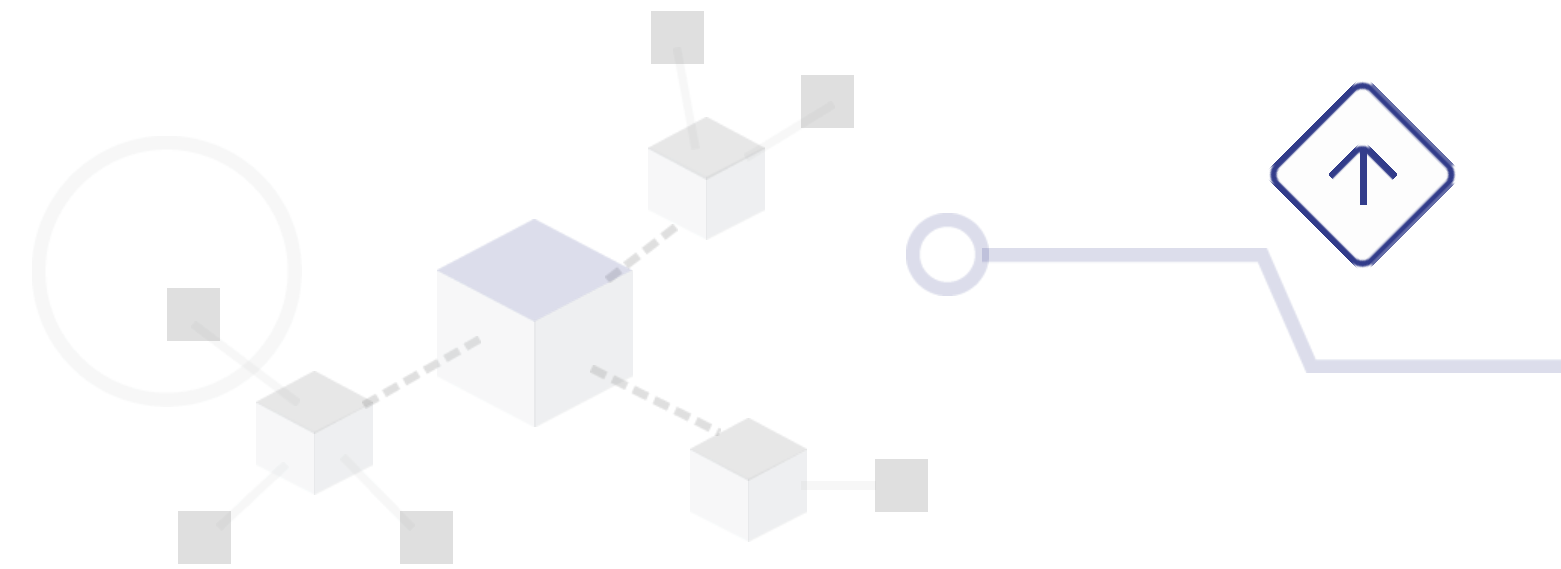
- Le GT GNSS (Géolocalisation et navigation par un système de satellites)
- Le GT RIG (Réglementation pour l'Information géodésique)
- Le GT I&P (Imagerie et Positionnement)



Les références géodésiques à Mayotte



RESTER EN CONTACT



Pour renforcer sa présence au sein des institutions sur le plan territorial, national et transnational, le CNIG mobilise une palette d'outils de communication :

[Le site Internet du CNIG](#) est le principal outil de communication du CNIG. Entièrement rénové en 2022, il a reçu en 2024 une moyenne de 3 384 visites par mois.

Une nouvelle formule de lettre d'information ([Info-CNIG](#)) est diffusée mensuellement à plus de 3 500 abonnés.

Le CNIG est également présent sur les réseaux sociaux :



(1 500 abonnés)



Mastodon (depuis janvier 2025) en remplacement de X sur lequel le CNIG n'est plus actif depuis janvier 2025

En 2024, deux nouveaux supports ont été créés :

- [Une plaquette](#) présentant des illustrations de l'action du CNIG
- [Une vidéo de présentation](#) « Qu'est-ce que le CNIG ? »

Conseil national de
l'information géolocalisée
c/o CGDD/SRI/Écolab
Tour Séquoia
1, place Carpeaux
92055 LA DÉFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 87 26
<https://cnig.gouv.fr>